

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023_006

~~~~~

## SEANCE DU 10 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 6 février 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise*

**ABSENT EXCUSE :** *MOTTIEZ Adrien (pouvoir à TUPIN-BRON Jean)*

Madame RATEL Aurélie a été élue secrétaire.

**OBJET : VENTE DE TERRAIN – PARCELLE A - N° 3 LIEU-DIT « BISE » - LA CHAPELLE D'ABONDANCE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de M. FAVRE Jean-Paul, propriétaire du restaurant « Les Cabrettes » à Bise lequel souhaite acquérir le terrain correspondant à l'emprise foncière de son établissement (bâtiment hors terrasse), soit environ 236 m<sup>2</sup>, le terrain étant propriété communale. Cette vente permettrait de clarifier la situation juridique dans le cadre d'une éventuelle vente ou d'un partage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre à M. FAVRE Jean-Paul domicilié 1273 route du Chef-lieu – 74360 VACHERESSE, une partie de la parcelle cadastrée A – n° 3, lieu-dit « Bise », commune de LA CHAPELLE D'ABONDANCE, pour une superficie d'environ 236 m<sup>2</sup>, correspondant à l'emprise foncière du bâtiment (hors terrasse) ;
- **FIXE** le prix de vente à 10 € (dix euros) le mètre carré ;
- **DIT** que l'ensemble des frais inhérents à cette vente seront à la charge de M. FAVRE Jean-Paul ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI

La secrétaire de séance,  
Aurélie RATEL



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Aurélie RateL', written in a cursive style.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*